



DE ROUBAIX - TOURCOING

Les Grèves du Centre et les Autres

La C. G. T. déclare : "Le mouvement actuel n'est pas dirigé contre la Nation..."

LE DECHARGEMENT DES VIVRES SERA-T-IL SUSPENDU ?

La Confédération Générale du Travail a adressé cette réponse au Ministre des Travaux Publics...

Exactement renseigné sur l'ampleur du mouvement actuel et ses répercussions, le G. A. de la C. G. T. dénonce à nouveau le projet de loi...

Le Bureau Confédéral a reçu plusieurs fois de M. du Castel, directeur des Chemins de fer...

Les bénéficiaires devront être répartis entre les œuvres sociales des cheminots, un fonds d'amortissement, les caisses de l'Etat et un fonds de réserve pour l'abaissement des tarifs.

La situation sur les réseaux des chemins de fer Paris, 7 mai. — Sur l'ensemble des réseaux, l'amélioration s'accroît très nettement.

La situation est toujours favorable. Aux ateliers de la Chapelle, on constate un commencement d'amélioration.

La situation est stationnaire. On signale quelques rentrées. Dans l'exploitation, les trains continuent à être retardés.

La situation est stationnaire. On signale quelques rentrées. Dans l'exploitation, les trains continuent à être retardés.

La situation est stationnaire. On signale quelques rentrées. Dans l'exploitation, les trains continuent à être retardés.

La situation est stationnaire. On signale quelques rentrées. Dans l'exploitation, les trains continuent à être retardés.

La situation est stationnaire. On signale quelques rentrées. Dans l'exploitation, les trains continuent à être retardés.

La situation est stationnaire. On signale quelques rentrées. Dans l'exploitation, les trains continuent à être retardés.

La situation est stationnaire. On signale quelques rentrées. Dans l'exploitation, les trains continuent à être retardés.

La situation est stationnaire. On signale quelques rentrées. Dans l'exploitation, les trains continuent à être retardés.

CHEZ LES MINEURS

Le Syndicat des Mineurs du Nord décide la grève pour Lundi

Le Conseil d'Administration du Syndicat des mineurs du Nord, réuni à son siège...

Situation stationnaire dans le Bassin d'Anzin

GRÈVES PARTOUT

Le Creusot, 7 mai. — Un tiers des cheminots est en grève. La circulation des trains est normale.

Avignon, 7 mai. — On signale une reprise importante du trafic des trains de marchandises.

Dijon, 7 mai. — La situation s'est améliorée aujourd'hui.

Bourges, 7 mai. — La grève des cheminots restait stationnaire. Plusieurs révoications ont été prononcées.

Lyon, 7 mai. — La grève est complétée dans les mines du Rhône et les mines de lignite de St-Basay (Ain). De nombreuses rentrées ont eu lieu ce matin aux mines d'Épinac ainsi qu'au Creusot.

Toulon, 7 mai. — La grève générale se poursuit dans le calme. Ce matin 3.000 ouvriers de l'arsenal étaient en grève.

Marseille, 7 mai. — Reprise du travail chez les dockers : un millier environ sont employés ce matin au port.

UN GÉNÉRAL D'OPÉRETTE

A MAURÉUILLE IL OUBLIA DE FAIRE TIRER SON ARTILLERIE ET NE S'OCCUPA QUE DE FAIRE HISSER LE DRAPEAU BLANC.

Paris, 7 mai. — La 14^e audience du procès de Guedin était ouverte à deux heures.

Le lieutenant-colonel Lucien Cambier, commandant le 5^e régiment de chasseurs à cheval, a été entendu.

Le général Guedin a été entendu. Il a déclaré qu'il n'avait pas vu Guedin pendant son séjour à Lille.

Le lieutenant Derotze-Taplane, adjoint au général Velly, confirme les renseignements déjà fournis par son chef au sujet de Guedin.

Les débats perdent de leur intérêt au cours des autres dépositions.

Le lieutenant Gaudin ne dénuie pas ses pièces parce qu'il estimait qu'on pouvait lui donner l'ordre de s'en servir encore.

Le lieutenant-colonel Lévy s'est rapidement entendu et n'apporte aucun fait nouveau.

Le général Peyroche, commandant le 3^e régiment de chasseurs à cheval, a été entendu.

Le général Guedin a été entendu. Il a déclaré qu'il n'avait pas vu Guedin pendant son séjour à Lille.

Le lieutenant Derotze-Taplane, adjoint au général Velly, confirme les renseignements déjà fournis par son chef au sujet de Guedin.

Les débats perdent de leur intérêt au cours des autres dépositions.

Le lieutenant Gaudin ne dénuie pas ses pièces parce qu'il estimait qu'on pouvait lui donner l'ordre de s'en servir encore.

Le lieutenant-colonel Lévy s'est rapidement entendu et n'apporte aucun fait nouveau.

Le général Peyroche, commandant le 3^e régiment de chasseurs à cheval, a été entendu.

Cour d'Assises du Nord

Le Crime d'un Prisonnier de Guerre

Charles Guedin, d'Annapes, qui étranga et jeta dans un puits l'allemande Marie Otto, a comparu hier devant le Jury du Nord

« Un mystérieux crime à Annapes ». C'est sous ce titre que les journaux relatèrent, le 17 octobre de l'an dernier, que l'on venait de découvrir, dans un puits de carrière, à Annapes, le cadavre d'une femme que personne ne connaissait dans la région.

Nul indice ne mettait sur la trace de l'assassin. Le 15 octobre, Charles Guedin, ancien soldat au 1^{er} d'infanterie, prisonnier de guerre, venait se constituer prisonnier entre les mains de la police lilloise. Il déclarait que la femme inconnue était sa maîtresse, l'Allemande Marie Otto, qu'il avait tuée pour des raisons plus ou moins singulières.

Voici dans quelles circonstances se déroula le drame :

Le Roman du prisonnier Mobilisé en 1914 au 1^{er} d'infanterie, Charles Guedin, charpentier, avait été fait prisonnier à Maubeuge, et interné en Allemagne.

En 1916, il était détaché en qualité d'ouvrier agricole chez un cultivateur de Marzdorf (Silésie) et y faisait la connaissance de la demoiselle Marie Otto, dont la mère tenait dans le village un petit commerce, et à laquelle il ne tarda pas à inspirer une très vive passion.

Bien que marié en secondes noces et père de deux enfants, dont l'un issu de son premier mariage, Guedin se disait veuf et père d'un fils unique.

Marie Otto pouvait ainsi caresser des projets de mariage qu'il paraissait accepter, si bien que lorsque l'armistice rendit la liberté à l'accusé, la jeune fille le suivit jusqu'à Berlin, où elle tenta vainement d'obtenir un laissez-passer pour accompagner en France celui dont elle se croyait le mari.

Le retour à Marzdorf — Bref, vous êtes revenu en France le 25 février.

« L'ACCUSÉ. — Oui, et après avoir été démobilisé, je me suis mis à chercher du travail. Mais à l'aller, partout, on me traitait de « coréen », on se moquait de moi, on me refusait tout au contraire de la conduite de sa femme pendant la guerre.

Désespéré, il se mit à la boisson. A ce moment, il fut atteint de la syphilis. Un jour sa femme l'envoya consulter un spécialiste à Lille.

Guedin, qui ne sait parler, fut brusquement pris de la fièvre de retour d'Allemagne qui avait contaminé sa femme. Il prit le train pour Paris et de là pour Mannheim où demeurait l'Allemande, dont il avait l'adresse. Mais celui-ci était mort.

« L'ACCUSÉ. — Non, le lillois. L'ACCUSÉ. — Elle aussi. Le président lit alors quelques lettres de Marie Otto. Ces lettres, très bien écrites, sont pleines de passion. La jeune allemande, à travers elle, apparaît vraiment un être sensible et affectueux.

« L'ACCUSÉ. — A Marzdorf vous avez été accueilli à bras ouverts. Vous ne devez, avec votre femme, y rester que quelques semaines. Vous êtes resté plus longtemps.

« L'ACCUSÉ. — Oui, j'ai travaillé. Il y avait du travail à faire.

« L'ACCUSÉ. — Oui, vous avez « bricolé », vous vous êtes fait nourrir par ces femmes pendant trois mois.

Dans un quart d'heure, Guedin n'a pas parlé de son mariage. Pour expliquer son départ de Marzdorf, il raconte qu'il s'est prosterné devant un idole à propos d'une carte-postale représentant un allemand en jambon, petits pains, saucisson, etc.

C'est cette scène qui motiva son départ de Marzdorf. Le 5 octobre, il partit avec Marie Otto.

« L'ACCUSÉ. — C'est moi-même qui suis allé chercher Marie Otto. Elle m'a écrit de Cologne et m'a demandé de venir la chercher.

« L'ACCUSÉ. — Oui, j'ai voyagé comme mari et femme. De Liège, Mile Otto écrit à sa famille : « Il y a ici tout ce que dans son rêve je souhaitais avoir : un allemand, un jambon, petits pains, saucisson, etc. »

« L'ACCUSÉ. — Oh ! Si vous croyez un Allemand plutôt qu'un Français !

DANS LA 1^{RE} RÉGION

La Grève générale du Bâtiment est décidée pour le 14 mai

Les secrétaires des Syndicats du Bâtiment des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme se sont réunis hier en Congrès à la Bourse du Travail de Lille, pour envisager les mesures à prendre...

« A l'issue du Congrès, l'ordre du jour suivant fut voté : « Les délégués des organisations syndicales du bâtiment de la première région, réunis à la Bourse du Travail de Lille, le vendredi 7 mai, après examen de la situation et des discussions qui en résultent, respectueux de la discipline syndicale, s'engagent à participer à tout mouvement décidé par la C. G. T. »

« Ils déclarent sincèrement ne pas vouloir enlever à la C. G. T. dans son action en faveur de la grève générale, les avantages et les succès qu'elle a obtenus jusqu'à présent, et pour lesquels elle a lutté les Fédérations du Carreau.

« Mais convaincus de la mauvaise volonté de la Commission de la première région, refusée de prendre en considération les revendications des travailleurs de bâtiment, considérant que seule, une action énergique pourrait avoir pour conséquence le succès des revendications présentées, déclarent la grève générale le 30 avril, non parvient pas avant le vendredi 14 mai ;

« Mandatent une délégation composée des camarades LAURIDAN, d'Halluin; PAQUET, de Tourcoing; HARPAGES, de Roubaix; LABOUR, de Valenciennes; OLIPIEN, de Sallaumines; ROSE et DUBREUX, de Valenciennes, suppléants, auprès de la C. G. T., pour la renseigner sur la situation matérielle et morale des travailleurs du bâtiment de la première région et décider de réunir à nouveau les délégués pour le vendredi 14 mai, pour prendre une décision définitive. »

Dunkerque s'attend à la grève générale

Les délégués de la C. G. T. sont arrivés. — Le Textile et le Bâtiment suivront le mouvement. — Les Dockers assurent le déchargement du ravitaillement.

« De notre correspondant particulier. Dunkerque, 7 mai. — Sans pouvoir préciser de ce qu'il adviendra de l'effervescence, déjà sensible aujourd'hui, il est de toute évidence que les ouvriers du textile et du bâtiment ont un mouvement de grève générale envisagé. Tout le monde est d'accord sur ce point.

« Une note qui a été adressée à l'organisation générale, hier soir, leur donne un avis favorable à l'égard de la question de la C. G. T. « C'est le syndicat du textile et du bâtiment et tous deux, ainsi que les autres, ont par un vote unanime, promis l'obéissance à l'ordre attendu. »

« De plus, pour la propagande de l'idée et pour l'indication des masses ouvrières sur les réformes dont la revendication est le mouvement en cours, l'ordre oratoire vient de la C. G. T. et sera placé dans l'organisation effective : deux délégués des Dockers de Calais, un délégué de P. O. et deux délégués de la C. G. T. les citoyens Thiry et Dumeret, sont actuellement au milieu des ouvriers. Les deux délégués de la C. G. T. des Inspecteurs Maritimes demeurent en grève, comme d'habitude. Le syndicat des Cheminots tient une assemblée ce soir.

« En dehors de ce qui se passe dans le monde des Syndicats et dont la population est loin de se rendre compte, il y a la primordiale question du ravitaillement. On ne peut pas, dans un mouvement de grève, tout d'abord, laisser à l'abandon les besoins de la vie. Les dockers ont accepté que, par un vote de 200 hommes, le mouvement de grève ne soit pas une grève de prévoyance, mais une grève de revendication. On ne peut pas, dans un mouvement de grève, tout d'abord, laisser à l'abandon les besoins de la vie. Les dockers ont accepté que, par un vote de 200 hommes, le mouvement de grève ne soit pas une grève de prévoyance, mais une grève de revendication.

« La situation reste calme sur le port et dans la ville.

RECORDS DE JUGE

UNE CONDAMNATION A 25 SECONDES DE RAISON

Le juge Landis, de Chicago, qui, il y a quelques années, infligeait la plus forte amende qui existe dans l'histoire de la jurisprudence, a été amendé de 25 millions de dollars à la Standard Oil Co. a prononcé hier la sentence d'un prisonnement, la plus courte qu'on ait jamais vue.

« L'agissait d'un homme accusé d'avoir écrit une lettre adressée à sa femme, qu'il soupçonnait d'infidélité. Le juge lui adressa une sévère admonestation, dans laquelle il rappela que les lois de l'Etat devaient être obéies et les courriers postaux protégés.

« En conséquence, il le condamna à 25 secondes de prison. Tonant sa montre à la main, le juge ne relâcha le condamné qu'au bout de ce temps.

SUICIDE D'UN MINEUR

IL S'EST « BUQUÉ » A LA DYNAMITE

Des mineurs de la fosse 7, à Berlin, ont trouvé mort, à 5 heures et demie du matin, le boufe-fou Debessen Henri, qui travaillait dans le quartier du porion Fontaine.

« Le corps était littéralement enlevé. On n'en relève aucune trace. L'homme était étendu sur le sol, les bras écartés, tenant sa dynamite d'une main et une chiffe de l'autre.

« C'est dans une galerie abandonnée, une sorte de cul-de-sac, que les ouvriers découvrirent le cadavre.

Guédin est condamné à 15 ans de travaux forcés

Le jury ayant rendu un verdict de culpabilité, mitigé par des circonstances atténuantes, la Cour condamne Guedin à 15 ans de travaux forcés.